

AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE

La Communauté de Communes du Val d'Argent
11a rue Maurice Burrus 68160 SAINTE CROIX AUX MINES

d'une part,

ET

Initiative Alsace Centrale
1 avenue de la liberté 67600 SELESTAT

d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de fixer le montant de la contribution allouée à l'action en faveur de la création-reprise-développement d'entreprises sur le territoire de la Communauté de Communes du Val d'Argent.

Article 2 : Montant de l'enveloppe pour la période 2024

Le budget alloué à l'action pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 est fixé à 30.000 €.

Article 3 : Date d'effet de l'avenant

Le présent avenant prend effet à compter de la date de signature de ce dernier par les deux parties.

Fait en 2 exemplaires, à Sainte-Croix-aux-Mines le

Pour Initiative Alsace Centrale
M. REINHEIMER Emmanuel
Président

Pour La Communauté de Communes
M. BURRUS Jean-Marc
Président